

Rythmes scolaires

Compte-rendu de la réunion du 22 février 2014

Présents :

Mairie

Yvon Bourrel - Maire
Laurence Gély – Adjointe aux Affaires Scolaires
Ariane Sanchez Bresson – Adjointe à la Jeunesse
Corinne Trial – Chef de service du service scolaire
Emmanuelle Chevalier – Agent du service scolaire

Représentantes parents d'élèves, membre du groupe de travail sur les rythmes scolaires

Fanny Wintergerst (Présidente de Mauguio Enfants d'Abord)
Brigitte Lagors (Présidente de la FCPE)
Bérangère Demier (Représentante des parents d'élèves de Carnon)

Invités présents

Parents d'élèves de Mauguio et de Vauguières (150), représentants associatifs (Ecole de musique de Mauguio, MJC, foot, rugby), enseignants de Mauguio et de Carnon, ATSEMs de Carnon et de Mauguio.

Introduction et généralités

Monsieur Bourrel, Maire de Mauguio a ouvert la matinée de rencontre avec les familles Melgoriennes. Il a rappelé le souci continu de mettre l'enfant melgorien au centre de toutes décisions municipales, d'où un certain nombre de positions qui ont été actées dès à présent :

- 1) Maintien des études municipales gratuites en élémentaire.
- 2) Maintien du financement municipal des intervenants (poterie, chant, théâtre, danse...), sur le temps scolaire.
- 3) Maintien du financement intégral par la Mairie des activités de voile pour les CM1.
- 4) Maintien des participations municipales aux classes de découvertes et classes de neige.
- 5) Maintien de l'amplitude horaire des prises en charge des enfants sur la semaine (7h30 – 18h00) et garderie le mercredi matin, également à partir de 7h30.

Monsieur le Maire a également précisé que le décret relatif aux nouveaux rythmes scolaires imposés par le Ministère de l'Education nationale, bien que très critiquable et perfectible, devait être anticipé afin de permettre la meilleure rentrée possible pour les enfants de la Commune.

La présentation des personnes présentes autour de la table a montré que, malgré des avis parfois divergents sur l'intérêt de la réforme, Mairie, représentants de parents d'élèves et représentants d'enseignants ont su trouver des solutions afin d'envisager au mieux la rentrée pour les enfants et leurs parents. L'enfant a été le sujet de préoccupation du groupe de travail durant l'année et demie de consultations et de concertations qui s'est écoulée, soit 21 réunions depuis le 22 janvier 2013.

1. Trame générale commune (maternelles et élémentaires)

Un travail de concertation important, démarré depuis plus d'un an a permis la proposition de la grille d'horaires ci-dessous. Cette concertation entre la Mairie, les représentants de parents d'élèves, les enseignants et le tissu associatif a abouti sur des décisions communes. Les horaires ci-dessous, proposés par le groupe de travail, et en présence de l'Inspecteur de l'Education Nationale, lors de la dernière réunion plénière ont été validés dans tous les conseils d'écoles de la commune, puis par la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale).

Objectifs :

- Mettre l'enfant et sa famille au centre du dispositif.
- Inscrire le temps des apprentissages fondamentaux (math, français...) dans les premières heures de la journée, lorsque les enfants ont les capacités d'apprentissage les plus en éveil.
- Reposer sur un consensus de terrain (enseignants, parents, associations, agglomération du Pays de l'Or, Mairie).
- Couvrir l'amplitude horaire existante.
- Permettre la mise en place d'animations pertinentes sur le temps périscolaire.
- Respect du Décret.

Lundi	Garderie 7h30 - 8h30	Enseignement 8h30 - 12h00	Repas 12h00 - 13h45	Enseignement 13h45 - 15h30	Périscolaire 15h30 - 18h00
Mardi	Garderie 7h30 - 8h30	Enseignement 8h30 - 12h00	Repas 12h00 - 13h45	Enseignement 13h45 - 15h30	Périscolaire 15h30 - 18h00
Mercredi	Garderie 7h30 - 8h30	Enseignement 9h00 - 12h00	Repas	Centre de loisirs	
Jeudi	Garderie 7h30 - 8h30	Enseignement 8h30 - 12h00	Repas 12h00 - 13h45	Enseignement 13h45 - 15h30	Périscolaire 15h30 - 18h00
Vendredi	Garderie 7h30 - 8h30	Enseignement 8h30 - 12h00	Repas 12h00 - 13h45	Enseignement 13h45 - 15h30	Périscolaire 15h30 - 18h00

Selon le sondage réalisé auprès des familles de Manguio, 83 % d'entre elles ne seront pas présentes à la sortie de l'école, à 15h30. Des modalités d'accueil et d'animation doivent donc être mises en place pour une majorité d'enfants de chaque école de la commune.

2. Spécificités d'élémentaire

Objectifs :

- Permettre un temps d'étude efficace (15 mn de récréation et 45 minutes d'études).
- Permettre des animations sur un temps suffisant et la découverte de sports, de musique, de théâtre, de créations ...
- Permettre une prise en charge des enfants sur le temps périscolaire avec des animateurs formés et en nombre important.
- Limiter la participation financière des familles pour les temps d'ALAE.

A partir de 15h30, l'école sera terminée et l'enfant pourra rentrer chez lui.

Pour les enfants qui resteront à l'école après 15h30 : Deux jours par semaine, l'enfant pourra, selon son choix et/ou celui de ses parents, aller, après l'école :

- à l'étude (dans l'école et sous la responsabilité de la Mairie)
- en ALAE (animations sportives, culturelles, ludiques, manuelles, dans les locaux de l'Ecole)

Un jour sur deux (jours à déterminer)	Etudes 15h30 - 16h30	ALAE Animations
	ALAE : Animations sport, musique, jeux ... 15h30 -16h30	16h30 - 18h00

Pour les enfants qui resteront à l'école après 15h30 : Deux jours par semaine, l'enfant pourra, aller, après l'école, en ALAE (Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole - animations).

Les deux autres jours (jours à déterminer)	ALAE : Animations sport, musique, jeux ... 15h30 -16h30	ALAE Animations 16h30 - 18h00
---	--	-------------------------------------

Les familles pourront, selon leur emploi du temps, venir chercher leur enfant d'élémentaire à 15h30 ou à partir de 16h30 (jusqu'à 18h00).

3. Spécificités de maternelle

Objectifs :

- Mettre l'enfant de maternelle dans un contexte reposant lorsqu'il participe à tous les temps d'accueil de la journée (présence des ATSEM, animations calmes, sieste avec les ATSEM ...)
- Permettre aux enfants de maternelle de découvrir des activités nouvelles.
- Permettre aux parents de fratries d'avoir des horaires cohérents d'une école à l'autre.

ALAE : Animations sport, musique, jeux 15h30 -16h30	ALAE Animations 16h30 - 18h00
--	-------------------------------------

Le périscolaire à partir de 15h30 sera facultatif pour les parents. Les familles qui le souhaitent, pourront venir chercher leur enfant à 15h30.

Pour les enfants qui resteront à partir de 15h30, ils seront pris en charge par un ALAE et participeront à des animations adaptées à leur âge. Ils pourront découvrir des sports, des jeux, des animations avec un nombre d'adultes par enfants bien plus important qu'aujourd'hui. Les animateurs ALAE sont formés à l'animation.

Cet ALAE sera géré par l'agglomération du pays de l'Or, avec concertation Municipale, comme cela se fait actuellement sur l'école de Carnon.

La participation financière des familles reste à déterminer. Elle sera fonction des revenus et le but est que le passage de la situation actuelle à celle de l'année prochaine soit la plus neutre possible pour les familles.

Au moment de la sieste, tout est fait pour rassurer les plus jeunes et les ATSEM seront mises à contribution sur ce moment important de la journée.

Les familles pourront, selon leur emploi du temps, venir chercher leur enfant de maternelle à 15h30 ou à partir de 16h30 (jusqu'à 18h00).

4. Le mercredi

Objectifs :

- Permettre aux familles de trouver une solution dans les différentes situations qu'elles rencontrent.
- Permettre à l'enfant d'avoir un accueil adapté à sa situation et un lien facilité entre activités scolaires, et périscolaire (centre de loisir).

Les enfants pourront quitter l'école à midi ou rester à l'école pour y déjeuner. Les enfants pourront également enchaîner directement avec le centre de Loisir, l'agglomération du pays de l'Or se chargera alors du transport des enfants et de leur restauration.

Au cours de la réunion, une question a été soulevée : sera-t-il possible de mettre en place des garderies de 12h00 à 12h30, le mercredi ? Cette question posée en réunion rejoint la part importante de parents qui avait répondu au sondage réalisé. 36 % des familles questionnées disent pouvoir venir chercher leur enfant entre midi et midi trente. Cette question va être étudiée par les services de la Mairie et de l'Agglomération du Pays de L'Or.

5. Le lien avec le tissu associatif local

Objectifs :

- Créer du lien avec les associations du territoire.
- Faciliter le passage aux nouveaux rythmes scolaires pour les associations qui vont subir la réforme des rythmes scolaires
- Permettre aux enfants de la commune de pouvoir s'inscrire dans des activités malgré la réforme.

Les représentants d'associations présents, et notamment la musique et la MJC, ont annoncé qu'ils s'adapteraient aux nouveaux horaires et au nouveau fonctionnement dès la rentrée 2014, afin de proposer à leurs adhérents des propositions intéressantes.

Le sondage réalisé auprès des familles dit que 79 % des familles sont prêtes à confier leur enfant à une association à la fin des cours. La question de la mise en place de créneaux horaires dans les associations à partir de 16h00 est à étudier au cas par cas, au sein des associations. Les questions de transport des enfants de l'école vers les lieux d'activité associatifs et de responsabilités se posent.

Le travail de concertation entre les associations et la mairie se poursuit.

La Mairie compte poursuivre son travail de lien entre le corps enseignant, les parents d'élèves et le tissu associatif pour faciliter les échanges et être aidant pour des associations mises en difficulté par le décret sur les nouveaux rythmes scolaires.

L'aide annoncée du maintien des financements des intervenants scolaires sur le temps scolaire a été très appréciée par les associations melgoriennes qui interviennent déjà dans les écoles.

6. Conclusion

Le travail de la Mairie et des partenaires se poursuit dans le but d'arriver à la solution la plus satisfaisante possible à la rentrée.

Des adaptations seront également nécessaires dès la rentrée car les habitudes et les choix des familles seront en place. Le service scolaire, en collaboration avec les services de l'Agglomération du pays de l'Or, s'appliquera alors, avec les élus et les partenaires de terrain à ajuster l'offre au plus près des attentes.

Les familles seront informées de ces évolutions.